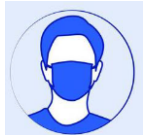


EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE,

Mise en place d'un nouveau protocole

En EPS, comme dans les autres matières, il est nécessaire d'appliquer les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres.

Cependant en raison de l'aspect particulier de la discipline, il peut être nécessaire de préciser ou d'ajuster certains gestes barrières afin de continuer à respecter les règles sanitaires et de se protéger.



LE PORT DU MASQUE

Un masque propre sera exigé en EPS à la fin du cours !

- Pour les enseignants, le port d'un masque « grand public » n'est pas obligatoire lorsqu'ils font cours à une distance d'au moins 1 m des élèves.
- Pour les élèves en EPS, le port du masque sera adapté à la pratique et aux consignes de l'enseignant. Un masque propre sera exigé à la fin du cours d'EPS.



LE LAVAGE DES MAINS

Il sera réalisé à chaque début et fin de leçon comme dans les autres disciplines.

ET LE PASSAGE AUX TOILETTES

Il sera effectué avant d'aller en cours au sein du collège.



LA TENUE D'EPS

Arrivée en tenue au collège (baskets, jogging / legging, T-shirt, sweat) dès le matin les jours où vous avez EPS dans la journée.

Avoir dans son sac : une gourde nominative, une petite serviette de bain, une paire de chaussure, une poche plastique hermétique pour ranger le masque usagé, **un masque supplémentaire** propre pour la fin du cours.



LE MATERIEL UTILISE

Le matériel partagé au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permis lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation)

DISTANCIATION

Pour un groupe constitué ou une classe donnée, stables dans le temps, la distanciation d'un mètre n'est plus indispensable (ni la règle des 4m2) pour la pratique sportives dans les espaces extérieurs.